

# Lettre du Supérieur Général et des Assistants Généraux pour les Visiteurs et leurs conseils sur le Traitement des confrères en difficulté

Rome, le 13 janvier 2012

*A tous les Visiteurs et à leurs Conseils*

Chers Confrères,

La Grâce et la Paix de notre Seigneur Jésus-Christ demeurent en vos cœurs maintenant et à jamais!

J'espère que vous avez bien profité de cette belle période de Noël qui fut une occasion de vivre plus profondément le mystère que nous avons célébré, pour un meilleur service des pauvres. J'espère aussi que vous avez pu vous reposer un peu. Pour les confrères présents à la Curie et moi-même, le jour de Noël a été un moment de grâce lorsque nous nous sommes retrouvés auprès de la Communauté de Sant'Egidio de Trastevere pour servir le déjeuner aux pauvres qui étaient plus de 400. Nous sommes rentrés pleins de joie et plus riches spirituellement.

Aujourd'hui je vous adresse cette lettre pour partager avec vous une préoccupation qui depuis longtemps occupe mon esprit et celui de mon Conseil. Il s'agit du très grand nombre de confrères qui, de diverses manières, vivent leur vocation et leur appartenance à la Congrégation de la Mission dans des situations difficiles. Je me réfère soit aux confrères qui vivent dans une situation d'absence, légitime ou illégitime, soit aux confrères qui continuent de vivre en communauté.

Cette préoccupation s'est concrétisée par une réflexion faite ensemble avec mon Conseil, de laquelle il en est résulté le document ci-joint. Je vous le fais parvenir en vous demandant de le lire, le méditer, en discuter avec vos Conseils respectifs et le mettre en pratique selon les nécessités concrètes de vos Provinces, et ensuite me faire parvenir le résultat de votre réflexion avant le 31 juillet 2012.

Je pense que cette réflexion, conduite de manière sérieuse et approfondie par tous, est d'une extrême importance pour l'avenir de la Congrégation tout entière, soit pour les Provinces plus anciennes, soit pour les plus jeunes. C'est cette conviction qui me pousse à me tourner vers vous, parce que notre avenir est non seulement entre les mains de Dieu, mais il est aussi confié à la responsabilité de nous tous.

Que la Marie, Mère de la Congrégation, intercède pour nous et bénisse notre travail.

Votre frère en saint Vincent,

A handwritten signature in black ink, reading "G. Gregory Gay, C.M.". The signature is fluid and cursive, with the initials "G." at the beginning and "C.M." at the end.

G. Gregory Gay, C.M.  
Supérieur Général

*Réflexion pour les Conseils provinciaux  
de la Congrégation de la Mission*

**CONFRÈRES DANS DES SITUATIONS DE DIFFICULTÉ**

**I. INTRODUCTION**

Ce n'est pas la première fois, bien au contraire, que nous réfléchissons et écrivons sur les confrères en difficulté. En 1996, le P. Maloney a déjà adressé une lettre à tous les Visiteurs avec des orientations très précises. La P. Molesto López durant cette même année a parlé, en qualité d'Avocat général, à tous les Visiteurs réunis à Salamanque sur «*Cas difficiles, dispenses AOO, expulsions*» (cf. *Vincentiana* 40 [1996], pp. 353-362). Le 24 janvier 2006, le P. Gregory a adressé une lettre aux Visiteurs et aux Supérieurs des Communautés locales afin de prendre conscience du problème des sorties et des absences de beaucoup de confrères.

La référence peut être trouvée dans *Vincentiana* (2006), pp. 2-8. En 2007 a eu lieu à Rome une rencontre de formation spéciale afin de former des confrères de diverses Provinces dans la tâche d'aider les Visiteurs et leur Conseil à gérer les cas d'absences et de sorties. Toutes les interventions des spécialistes, ainsi que celles des confrères de la Congrégation peuvent être trouvées dans *Vincentiana* 51, n° 1-2. Cette réflexion que nous leur offrons ici tient compte de toutes les précédentes, mais prétend être plus vaste ; c'est pourquoi nous parlerons de confrères en difficulté, et non seulement ceux qui s'absentent ou sortent définitivement de la CM. D'autre part, nous suggérerons des moyens concrets et opérationnels pour faire face à cette réalité plurielle et complexe.

Pour commencer, il convient de ne pas oublier qu'en parlant des confrères «en situation de difficulté», dans une certaine manière, nous parlons de chacun de nous parce que, à un certain moment de notre vie, nous connaissons tous des moments ou des étapes difficiles. D'autre part, nous avons tous une certaine facette de notre personnalité qui dérange les confrères de notre communauté, et qui, à un certain moment déterminé, provoque une certaine souffrance au reste de la communauté.

Dans cette réflexion je ne prétends pas parler de ces difficultés qui sont, plus ou moins normales dans la vie communautaire, mais plutôt de ces confrères qui présentent des «difficultés plus grandes» et qui ont donc du mal à vivre leur vocation missionnaire. Le sens pastoral ne nous fera pas oublier que derrière chaque «situation difficile» ou derrière chaque «difficulté plus grande» il y a toujours une personne qui souffre et qui fait sûrement souffrir.

On ne peut pas penser aux confrères en difficulté sans penser aux communautés où ceux-ci résident, où ceux-ci souffrent et où ils créent aussi des difficultés. Des confrères en difficulté contribuent à créer des communautés en difficulté, et vice versa. En effet, il y a des confrères difficiles qui favorisent en soi des « situations de difficulté », mais il peut aussi y avoir des communautés et des autorités (Visiteurs et Supérieurs) qui, avec leur style, peuvent provoquer des situations difficiles, comme on le signale dans le document « le service de l'autorité et de l'obéissance », n° 21. Il serait bien que tous ceux qui ont une certaine autorité dans la Congrégation révisent fréquemment leur manière d'exercer concrètement l'autorité qui leur a été conférée, à la lumière du numéro cité.

## II. VARIÉTÉ DE SITUATIONS

Sous ce titre je propose de faire un parcours pour voir la variété des situations difficiles qui sont données dans la Congrégation, dans les Provinces, et auxquelles les Visiteurs, avec leurs Conseils respectifs, ainsi que les Supérieurs locaux, devront prêter l'attention nécessaire.

### 1. Confrères qui vivent en communauté et qui combattent en son sein avec leurs difficultés

Ce sont des missionnaires parfaitement intégrés et participants à la vie communautaire et à l'apostolat, mais qui passent par des moments ou des étapes difficiles. Celles-ci peuvent être très diverses, bien que toutes produisent des dégâts personnels importants. En suivant la réflexion faite par le P. José María Nieto dans la rencontre tenue en 2007 à Rome, nous pouvons les grouper dans ces trois catégories :

- *Difficultés de type personnel* : maladie physique ; déséquilibre psychologique-affectif-sexuel ; difficultés de famille ; difficultés dans la vie spirituelle ; difficultés dans l'expérience des vœux...
- *Difficultés de type communautaire avec l'usure personnelle consécutive* : dégoût avec la communauté locale (avec le supérieur ou avec les confrères) ; difficulté à effectuer le service communautaire de Visiteur, d'économiste local, provincial et de supérieur... ; difficulté dans le sentiment d'appartenance à la communauté.
- *Difficultés dans le ministère* : épuisement physique par un travail excessif ; désillusion, fatigue ou difficulté excessive dans l'exercice du ministère confié ; manque de préparation qualifiée pour développer le ministère.

Tous nos confrères qui vivent et passent par ces difficultés et combattent pour les dépasser, méritent notre respect, notre solidarité, notre proximité et notre appui, parce que comme dit Saint Paul, c'est un grand signe de fraternité que de « *porter les charges des uns des autres* ». Ces confrères espèrent trouver dans l'autorité (général, provincial, local) le « Bon Berger » qui aura un mot d'encouragement et qui s'intéressera à chacun d'eux, comme nous le décrit Saint Jean dans son Evangile (cf. Jn 10, 1-21). Il convient de rappeler ici les mots que le Pape Benoît XVI a adressé aux Supérieures généraux dans l'audition du 22 mai 2006 : « *A vous autres, Supérieurs et Supérieures majeurs, je demande que vous transmettiez un mot d'encouragement à tous ceux qui sont en difficulté, aux personnes vieilles et malades, à tous ceux qui passent des moments de crise et de solitude, à ceux qui souffrent et qui se sentent perdus...* ».

## **2. Confrères qui sont présents dans la communauté, mais qui, en réalité, vivent comme des absents de cette communauté**

Ils sont les « présents mais absents » ou, si on veut, les « absents de corps présent ». Ces confrères, parfois avec des difficultés très fortes, à leur tour créent des difficultés à la communauté. Ils existent dans toutes les Provinces. Certains rodent de maison en maison. Dans quelques Provinces, surtout dans les plus nombreuses, il existe une certaine « maison matelas » (maison Provinciale ou une autre) où la difficulté provoquée par ces confrères tend à être diluée dans l'atmosphère, en atténuant les blessures qu'elle provoque chez les autres confrères.

Qui sont ces confrères « présents mais absents » ? Il est certain que les Visiteurs connaissent bien cette réalité dans leur Province respective, mais au niveau général le nombre nous échappe. Certainement, à la Curie il n'existe pas une statistique de cette réalité qui affecte logiquement beaucoup la Congrégation et les Provinces.

Comme observe le P. José María Nieto, parfois, cette situation est un passage à une situation d'« absence réelle physique ». En utilisant l'image de l'« iceberg », nous pourrions dire que « les absents mais présents » seraient comme la masse de la glace submergée, invisible mais dévinaire, qui soutient la glace qui flotte à découvert dans les « absences manifestes ». D'autre fois, cependant, les « présents absents » n'ont pas le courage ou l'honnêteté suffisante pour s'absenter ou abandonner définitivement la Congrégation. Ils préféreront y rester, bien que fréquemment ils imposent à la communauté des situations difficiles ou, du moins, inconfortables. Nous savons que Saint Vincent avait des mots durs envers ce type de confrères. Il l'exprime ainsi à propos de ceux qui sont incorrigibles et de ceux qui sont rebelles qui existaient déjà en son temps : « *Vous me dites qu'il faut supporter*

*de ces gens-là en ce commencement que la compagnie a besoin d'hommes..., Il est vrai, Monsieur, que la compagnie a besoin d'hommes; mais il vaut bien mieux en avoir moins que d'en avoir plusieurs de dyscolés et faits de la sorte. Dix bons feront plus pour Dieu que cent de ces gens-là* » (II, 380-381, lettre à Bernard Codoing, supérieur de Rome, le 20 mars 1643).

Il paraît par la suite que le Saint atténue cette attitude un peu radicale, bien que la conviction de fond ne varie pas : *« Ce serait faire justice à la compagnie d'en couper les membres gangrenés. Cela est vrai, et la prudence le requiert. Mais pource qu'il faut donner lieu à toutes les vertus, nous exerçons maintenant la patience, la longanimité et la charité même, dans le désir de leur amendement... Seulement à la fin il faudra les écarter, quand il n'y aura pas d'autre remède »* (IV, 36, lettre à René Almerás, Supérieur de Rome, le 15 juillet de 1650).

Voici quelques situations où vivent les confrères « présents mais absents » :

- Confrères qui ont manqué de sentiment d'appartenance à la Province et à la Congrégation.
- Confrères qui vivent en marge de la Communauté et selon leurs critères propres.
- Confrères qui vivent sans jamais rendre compte de ce qu'ils font.
- Plus grave encore, les confrères qui mènent une vie double, en ce qui concerne le vœu de pauvreté ou de chasteté.

### 3. Confrères absents de la communauté

Selon toute la documentation existante à la Curie, le nombre total d'absents, en ce moment, est autour de 211 confrères. Évidemment, dans ce chiffre nous incluons tous ceux qui ont reçu une autorisation de leur Visiteur pour une année (cf. C. 67), ceux qui sont hors de la Congrégation avec l'autorisation du Supérieur général (cf. C. 70), et ceux qui sont illégalement absents (qui sont la majorité). La plupart des absents ont un âge compris entre 40 et 60 ans. Par continent, l'Amérique latine est celui qui en compte le plus. Les raisons les plus répétées d'absence sont : *« discerner la vocation »*, *« le désir d'être incardiné dans un diocèse »*, *« désaccords et problèmes avec l'institution »*.

Quelques réflexions à partir des données exposées :

a) La Congrégation, c'est-à-dire nous tous, a un problème important. Le pourcentage de confrères qui sont en absence est trop grand. Il a augmenté à partir de 2002 et, depuis lors, il est maintenu ou il augmente d'année en année, tout en sachant que le nombre de missionnaires de la CM diminue peu à peu.

Il n'est pas facile de connaître les causes de ce phénomène. Peut-être dans l'aversion à tout ce qui est institution et contrôle, favorisé par le courant culturel actuel qui invite à vivre et à travailler d'une manière libre et individualiste. De fait, nombreux sont les missionnaires qui cherchent l'incardination dans un diocèse, parce qu'ils espèrent vivre et travailler avec davantage de liberté et espèrent aussi maintenir une indépendance économique.

Peut-être, la cause est que beaucoup de jeunes se trouvent avec des communautés installées et embourgeoisées, où la vie du charisme n'apparaît pas. Nos jeunes, même s'ils sont inconséquents et incohérents, supportent toutefois mal des communautés médiocres qui, à la fin, finissent par les décevoir.

Peut-être la cause se trouve dans la faiblesse psychologique de beaucoup de nos jeunes qui sont facilement fatigués et épuisés, dans une psychologie instable suite à des structures familiales ou à des situations dures vécues pendant la période de leur enfance, dans une formation déficiente qui ne leur permet pas de distinguer entre l'essentiel et tout ce qui doit être relativisé – et qui ne souligne pas avec une force suffisante le sentiment d'appartenance à la Congrégation, ou dans un accompagnement vocationnel très peu discerné... il est très probable que, dans beaucoup de cas, il y ait une confluence de plusieurs de ces causes énoncées.

b) Ce problème des absences, si élevé, affecte négativement les Provinces et, par conséquent, la Congrégation. C'est comme un cancer qui existe avec le risque que les cellules malades finissent par contaminer ce qui est sain. Et si, en outre, on ne respecte pas les délais, qui font passer d'une absence légitime à une absence illégitime, dans laquelle on peut rester pendant de nombreuses années sans contrôle, on transmet alors aux missionnaires le message que dans la Congrégation on peut faire ce que l'on veut.

En gardant l'image du cancer, nous croyons qu'il faut « mettre le bistouri » et couper ces organes de la Congrégation qui sont irrécupérables, comme nous l'avons écouté des lèvres de Saint Vincent il y a quelques instants. Et, évidemment, mettre de l'ordre et le maintenir dans tout ce « maremagnum » d'absences. Mettre de l'ordre et le maintenir signifie contrôler les délais d'absence des missionnaires.

c) Dans toute cette longue liste d'absents, la Congrégation et les Provinces doivent être très sensibles et miséricordieuses envers chacun des missionnaires, mais aussi elles doivent savoir chercher le bien de l'ensemble de la Congrégation. Il s'agit d'atteindre un équilibre entre l'institution et les personnes, parce que s'il est certain que la personne est la plus importante, elle ne doit pas cependant affecter le bien commun de la Congrégation.

Comment se traduit cet équilibre dans le sujet traité? À chaque missionnaire absent il faudra le traiter avec une délicatesse suprême et un respect, même s'il manifeste des attitudes pas très claires ou très intéressées. Dans le dialogue, il faudra voir ce qui est le meilleur pour lui et pour la Congrégation, et le lui montrer avec clarté. Et, finalement, il faudra être ferme avec les temps d'absence, ainsi qu'avec l'accompagnement que doit faire le Visiteur ou la personne qu'il a désignée pour cela.

Dans certains cas, le meilleur pour tous sera que le confrère abandonne la Congrégation.

### III. QUELQUES RÉFLEXIONS VISANT À L'ACTION

Évidemment, cette situation des confrères en difficulté requiert l'activité conjointe de tout le monde: P. Général, Conseil général, Visiteur, Conseil Provincial, Supérieur local, missionnaires et experts dans diverses matières. Comme Conseil général, nous avons déjà pris conscience de ce problème et avons unifié des critères d'activité. Durant tout cet exposé, apparaîtront très clairement les critères par lesquels on va guider le Conseil général durant les prochaines années. Au niveau provincial il nous paraît que le Conseil doit réfléchir afin de voir comment on peut aider ces confrères. Et pour les Provinces où le nombre d'absents est élevé, il convient peut-être que le Visiteur nomme un délégué chargé de cette affaire, parce que si ceci est réellement pris au sérieux alors cela requiert beaucoup de temps, temps dont quelques Visiteurs ne disposeront pas. Évidemment, la figure de l'Avocat général est fondamentale dans ce sujet, surtout pour les cas de dispense.

#### 1. En ce qui concerne tous les confrères en difficulté

En s'intéressant autant aux présents qu'aux absents de la Communauté. Il y a ici quelques suggestions qui peuvent être très utiles:

- Attention à la formation, aux formateurs compétents et aux processus de formation initiale. Ceci peut être une activité préventive qui, à la longue, peut donner des résultats très positifs. En effet, nous savons tous qu'un bon processus d'accompagnement dans l'accueil, de discernement vocationnel et d'initiation communautaire c'est la base pour éviter dans le futur quelques situations de difficulté.

Dans la formation initiale, Saint Vincent se montrait toujours très exigeant avec les candidats pour la Congrégation. Par exemple, voici l'orientation qu'il donnait au P. Louis Dupont, Supérieur de Tréguier, pour la réception des postulants: «*Et pendant cette épreuve*

*vous pouvez nous mander son nom, son âge, sa condition, ses études, s'il a son père et mère, si pauvres ou accommodés, s'il a son titre ou moyen de l'avoir, s'il a pratiqué la vertu par le passé ou s'il a été débauché, quels motifs il a de quitter le monde et de se faire missionnaire, s'il a l'esprit bien fait, le corps bien composé et bien sain, s'il a la parole libre, les yeux bons, et enfin s'il est disposé à tout faire et à tout souffrir, et d'aller et venir partout pour le service de Dieu, selon qu'il lui sera marqué par la sainte obéissance. Car il les faut sonder sur tout...» (SV VII, 102; lettre à Louis Dupont le 13 mars 1658).*

Il vaut mieux prévenir que guérir. Peut-être dans ce domaine cette phrase est particulièrement vraie. La prévention peut être le discernement initial, la formation initiale et aussi la formation permanente. Il est nécessaire de tenir compte du passé parce que nous savons que, fréquemment, les difficultés les plus sérieuses pourraient avoir été évitées par une plus grande attention au discernement initial, quand, avec l'aide des experts, on aurait pu déjà déceler les indices de futurs problèmes.

- Attention spécifique pour chaque cas: il existe des lignes de base et générales d'activité, mais en réalité chaque personne et chaque situation demandent son traitement propre et spécifique, parce que nous savons tous que ce qui est utile pour une personne peut ne pas l'être pour une autre. Il y a ici quelques lignes de base vincentienne: chapitre des Constitutions sur la vie communautaire (n. 19-27); Constitutions n. 65-76; confrères obligés de vivre seuls en raison du ministère (E. 14); Guide pratique du Visiteur (2005), n. 123-203; Guide pratique du Supérieur local, n. 69-73.

Dans l'attention spécifique, en principe il faudra donner espoir à la personne. Il y a la possibilité d'accorder des aides appropriées, que se soient de type spirituel, psychologique ou les deux. Pour le missionnaire en difficulté on requiert de l'ouverture; dans le cas contraire, les choses ne seraient pas du tout faciles.

- Le rôle de la Communauté locale: Il est certain que celle-ci, dans la personne du supérieur et des confrères, joue un rôle fondamental dans l'accompagnement des confrères en difficulté, parce que dans beaucoup de cas la Communauté locale est le cordon ombilical entre le confrère et la Congrégation. Rappelons, en ce sens, que les confrères «absents» doivent être «assignés» et appartenir à une Communauté (GPV, n. 128).

- Le rôle du Visiteur ou le missionnaire délégué par lui. Sa mission consiste à chercher au mieux à récupérer le confrère, dès que possible, et avec des moyens adéquats, sans considérer facilement le cas comme perdu. Voici quelques moyens possible: année sabbatique spécifique, formation permanente, accompagnement spirituel, traitement médical-

psychologique, etc. Dans le cas de sortie, il est nécessaire que le Visiteur l'aide et l'oriente dans le processus correspondant, ou l'incardination, demande de dispense des obligations de l'état sacerdotal, etc. ; et ensuite sur son nouveau chemin de vie: aide économique dans un premier temps si c'est nécessaire, l'aider à trouver un travail, à se resituer dans l'Église et dans la société...

Parfois, le Visiteur peut être obligé d'utiliser le service d'un confrère ami de l'absent, comme un pont entre le confrère et la communauté: celui-ci pourrait effectuer des fonctions comme la communication fréquente, l'accompagnement, l'aide spirituelle... Il est sûr que pour de nombreuses occasions cela peut être très utile, tant pour le confrère absent que pour la Communauté.

## **2. En ce qui concerne les confrères absents de la communauté**

Il y a ici quelques lignes d'action que requièrent le consensus, pour une partie le Supérieur général et son Conseil et, pour une autre, le Visiteur et son conseil.

a) Après avoir fait une première évaluation sur les 211 absents de la Congrégation, nous croyons qu'il faut entamer le processus d'expulsion de quelques missionnaires. Ce sont ceux, plus ou moins jeunes, qui sont en absence illégitime, qui n'attendent pas à être incardinés parce qu'ils ne souhaitent pas travailler dans un diocèse, qui en réalité sont hors de la Congrégation même s'ils apparaissent dans le catalogue et juridiquement appartiennent à la Congrégation, qui n'ont pas l'intention de retourner dans la CM, qui vivent une situation personnelle contraire à notre esprit et au style de vie sacerdotale: travail civil, vie conjugale, enfants...

b) Il y a un autre groupe de missionnaires qui tout en étant absents travaillent et vivent dans un diocèse et qui souhaitent un jour être incardinés... Certains de ceux-ci n'ont pas dépassé le temps d'autorisation accordée pour un tel effet (5 années); par conséquent ils sont en absence légitime. D'autres, au contraire, ont commencé à travailler dans un diocèse avec l'autorisation du Visiteur respectif (une année), mais une fois le délai expiré ils ont continué à vivre et à travailler dans ce diocèse sans l'autorisation du Supérieur général. Ils sont, par conséquent, dans une absence illégitime.

Pour ce groupe de missionnaires, il sera nécessaire de contrôler les durées et de régulariser la situation pour que le nombre d'absents illégitimes soit le plus petit possible.

c) Il y a quelques missionnaires de ce groupe qui souhaitent une dispense de l'état sacerdotal (= A00). Le processus est complexe.

Il est décrit dans le n° 163 du *Guide pratique du Visiteur*. Dans ces cas le Visiteur doit nommer un juge instructeur et un notaire pour les interrogatoires avec l'intéressé. Au Conseil général il revient de collaborer avec le Visiteur et avec l'Avocat général.

d) Un quatrième groupe est composé de missionnaires en plus grand nombre qui comptent beaucoup d'années dans ces conditions, de missionnaires qui ne peuvent pas vivre en Communauté parce qu'ils sont déséquilibrés psychologiquement et d'autres absents qui sont dans des situations très compliquées et très particulières. Dans ces cas, il est clair qu'on ne peut pas établir un critère, mais voir ce qu'il convient de faire dans chaque cas, toujours en tenant compte du bien du missionnaire et de la Congrégation.

e) Comme médecine préventive, il serait nécessaire d'examiner les cas et d'accorder l'absence seulement aux cas qui ont une cause grave ou juste, comme il est indiqué dans les Constitutions et dans le *Guide pratique du Visiteur* (cf. n. 123, 127). Tout motif n'est pas une raison suffisante pour que quelque chose soit sérieux et entraîne d'importantes conséquences. Parfois, il est préférable de mettre le missionnaire dans la situation de devoir choisir (partir ou rester), parce que lui accorder une autorisation serait le mettre sur un chemin qui conduit inévitablement à une lente agonie. Tenir compte que le recours à l'absence temporaire ne résout pas magiquement toutes les difficultés, même si elle paraît momentanément une solution. Avec tout ceci nous voulons dire qu'il est nécessaire de bien discerner à qui on doit accorder cette autorisation et dans quelles conditions.

Il est fort probable que dans la CM on fasse facilement usage de la C. 67 pour accorder des autorisations pour une année. Cette autorisation doit remplir quelques conditions, comme par exemple, le missionnaire doit avoir une «raison juste» qui justifie l'absence; il doit être assigné à une maison et, en outre, on doit faire un suivi du confrère en difficulté. Dans le cas contraire, les absences légitimes, plus que véritable médecine pour affronter et résoudre une certaine situation, serait comme de la morphine qui conduit à l'euthanasie du confrère, c'est-à-dire, comme un couloir ou un toboggan qui mène vers une absence illégitime et ensuite une sortie.

f) Activité préventive à long terme, mais d'une grande efficacité serait de donner à la formation initiale tout le sérieux qu'elle demande, comme nous l'avons déjà indiqué. Celle-ci doit être profonde, claire et exigeante. Les formateurs doivent être compétents et, dans la mesure du possible, suivre un plan de formation permanente. Nous sommes convaincus qu'un bon processus d'accompagnement dans l'accueil, un bon processus de discernement et d'initiation communautaire seraient une bonne base pour éviter quelques situations de difficulté.

### 3. En ce qui concerne les confrères qui mènent une vie double

Ou en ce qui concerne le vœu de pauvreté (ils ne rendent compte ni ne livrent le fruit de leur travail) ou à celui de chasteté (ils sont en rapport peut-être avec une femme, ils ont des enfants..., et continuent de vivre en communauté). Il est possible que ces confrères n'aient ni le courage pour abandonner la Congrégation, ni la force pour changer de vie. Il n'est pas inutile de rappeler ici que ces désordres dégradent et ruinent tout ce qui est institution, la Province comme la Congrégation. De plus, cela donne un mauvais exemple aux jeunes générations de la Province.

Dans ce cas, le Visiteur et le Supérieur local doivent dire au confrère qu'il doit choisir entre une conversion radicale ou une sortie de la Congrégation. Il n'y a pas d'autres alternatives. Si le confrère ne réagit pas, il ne restera pas d'autre remède que d'entamer le processus d'expulsion de la Congrégation.

## IV. ORIENTATION FINALE

Le sujet des confrères dans des situations de difficulté nous affecte tous: les Visiteurs avec leurs Conseils respectifs, les Communautés et, évidemment, le P. Général et son Conseil. Avec ce présent document, nous voulons entamer un dialogue avec les Visiteurs et les Conseils afin d'aider à clarifier des situations et à prendre des décisions. La Congrégation dans son ensemble (niveau général, provincial et local) ne peut pas rester indifférente devant cette réalité qui affecte l'ensemble du corps de la congrégation et chaque Province. Ce sera un sujet à traiter à la rencontre générale des Visiteurs de 2013.

Nous demandons que ce document soit soigneusement étudié dans les Conseils provinciaux, et de faire le point sur **ce qui se fait pour les confrères en difficulté** (selon les trois variétés que nous avons signalées dans notre document) **et sur ce que pourrait ou devrait faire la Province pour eux**. Nous attendons le résultat de votre réflexion **avant le 31 juillet 2012**.

Recevez notre salutation cordiale et l'assurance de notre prière.

P. G. Gregory Gay et le Conseil général

Rome, le 13 janvier 2012